

SAIGNELÉGIER

Le projet de Conseil général aux urnes le 27 septembre

Un peu plus d'une centaine de personnes étaient présentes à la Halle-cantine mardi soir pour assister à la séance d'information consacrée au projet de Conseil général (CG). Les débats ont été nourris, mais posés.

Les citoyens de Saignelégier devront se prononcer le 27 septembre prochain sur l'opportunité d'instaurer un CG en lieu et place des traditionnelles assemblées communales (AC) auxquelles peuvent participer tous les ayants droit de la commune.

Ce faisant, ils devront peser les avantages et les inconvénients des deux systèmes, la démocratie directe et la démocratie représentative.

L'AC permet une participation ouverte à tous les citoyens, un débat public immédiat, l'absence de tout intermédiaire politique, et un modèle particulièrement adapté aux petites communes. Mais ce système est aussi soumis aux aléas de la participation et aux groupes susceptibles de se mobiliser soudainement pour défendre un intérêt particulier. «À Saignelégier, une assemblée communale attire en moyenne 1 à 2 % de la population», a souligné Jean-Marie Miserez, le président de la commission spéciale chargée d'étudier la mise en place du CG.

Les arguments en faveur d'un CG sont quant à eux une représentation structurée de la population, avec des candidats proposés par des groupes, un travail politique approfondi et spécialisé, un ajout alors que les dossiers deviennent de plus en plus complexes, notamment en matière de finances et d'aménagement du territoire; une plus grande stabilité et continuité institutionnelle, permettant le suivi des dossiers sur la durée; et enfin une organisation plus régulière du travail législatif.

Une invitée au parfum

Pour répondre aux questionnements de la population et faire part de son vécu personnel, la commission spéciale avait invité Gabrielle Maître, membre du Conseil général de Val Terbi depuis bientôt cinq ans. Éluë sur une liste citoyenne appelée Val Terbi Ensemble, elle en a été la présidente en 2025. Elle a délivré un vibrant plaidoyer en faveur



Les citoyens de Saignelégier devront se prononcer le 27 septembre sur l'opportunité d'introduire un Conseil général. ARCHIVES OLIVIER NOAILLON

«**Quand on est au Conseil général, on ne pense pas à soi, mais à la population.**»

de ce système: «À avant la politique ne me parlant pas. Mais je veux que ma commune évolue et je veux pouvoir faire des propositions.»

Des préoccupations sur la représentativité

L'une des préoccupations citoyennes soulevée durant la séance a été la représentativité des petits villages et hameaux ainsi que des sociétés locales: «Les projets impor-

tants et chers qui vont occuper la commune dans les années qui viennent sont l'adduction d'eau des fermes et hameaux dans les côtes du Doubs et la station d'épuration de Gournois. Est-ce que les intérêts de ces minorités seront vraiment pris en compte par le CG?», s'est notamment inquiété un citoyen. C'est Gabrielle Maître qui a répondu à cette préoccupation: «Quand on est au CG, on ne pense pas à soi, mais à la population. Et il n'y a pas besoin d'habiter Gournois pour comprendre l'importance d'une STEP.»

Réponse de Gabrielle Maître: «Un CG n'est pas là pour contrer le CC, mais pour fonctionner en bonne intelligence avec lui. De plus, le CG et les commissions font une participation de travail. Et faire partie du CG crée des vocations, certains souhaitent par la suite passer du côté du Conseil communal, on l'a vu chez nous.» Afin d'assurer une large participation de la population, ce n'est pas l'AC qui se prononcera sur le sujet, mais on passera par les urnes le 27 septembre. Une dérogation au règlement actuel, qui a obtenu laval du Gouvernement jurassien. Si le nouvel organe législatif est accepté, son entrée en vigueur est prévue au début de la prochaine législature, soit le 1^{er} janvier 2028.

PASCAL JAQUET NOAILLON

De quoi parle-t-on exactement?

Le Conseil général, s'il est accepté par la population, comptera 21 membres élus (pas de suppléants), soit le minimum prévu par la législation cantonale. Ceux-ci seront élus dans un seul cercle électoral couvrant toute la commune (y compris donc les communes fusionnées de Gounois et des Pommerats). Il devrait se réunir, en principe, entre 3 et 5 fois par année, en fonction des besoins. Tout ayant droit pourra se porter candidat, moyennant la récolte de 20 parrainages. Des groupes de citoyens (clubs sportifs, associations culturelles, hameaux, ententes villageoises, etc.) auront également la possibilité de se réunir pour proposer des listes.

Coûts estimés à 20 000 fr. par an

Le bureau sera composé de trois membres (une présidence et deux vice-présidences), ainsi que de représentants des groupes. Des commissions permanentes et spéciales sont également prévues afin de permettre une étude plus approfondie des dossiers. Tous les outils législatifs, comme les questions orales et écrites, les inter-

pellations, postulats et motions seront à disposition des conseillers généraux. S'agissant des coûts, ils sont estimés à 20 000 fr. par année, une estimation haute incluant les frais pour les élections. Les conseillers généraux toucheront des jetons de présence de 50 fr. par séance. Quant aux charges administratives, elles seront assumées par l'administration communale. Elles devraient représenter environ 0,1 EPT, et ne nécessiteraient pas de création de poste.

Où siègerait le législatif? On ne le sait pas pour l'instant, mais plusieurs sites sont à l'étude, comme la salle de l'Hôtel de Ville, la salle de gymnastique des Pommerats, les salles paroissiales, le Cl ou la Halle-cantine. Les principales contraintes sont l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que les coûts d'aménagement de certains sites.

Rappelons enfin que les séances des conseils généraux sont publiques et que tout citoyen pourra y assister. La population aura également un droit de référendum, qui permettra de contester une décision prise par l'organe législatif.

PH